

Dossier famille

Tout savoir sur la création ou la mise à jour du dossier famille.

En bref

Pour accéder aux offres municipales, vous devez constituer (pour une nouvelle inscription) ou actualiser (pour un renouvellement) votre dossier famille. Cette étape est obligatoire chaque année.

La démarche

Pour la création ou la mise à jour du dossier famille, vous devez fournir à nos services :

- votre livret de famille (uniquement à la création du dossier) ;
- un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer, etc.) ;
- une notification de la CAF en cours de validité lors de l'établissement de votre dossier (indiquant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial) ;
- si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, faites calculer votre quotient par les services municipaux, en fournissant divers documents (contacter la direction de l'éducation ou la direction des sports, de l'animation et de la vie associative) ;
- les fiche famille et fiche(s) enfant(s) complétées et signées (contacter la direction de l'éducation ou la direction des sports, de l'animation et de la vie associative).

La création des dossiers famille se réalise à la direction des sports, de l'animation et de la vie associative ou la direction de l'éducation.

Quant à la mise à jour des dossiers, elle est possible :

- en ligne sur le [Kiosque famille \(https://kiosquefamille.saint-herblain.fr\)](https://kiosquefamille.saint-herblain.fr) ;
- par courrier ou dépôt des dossiers directement à la direction des sports, de l'animation et de la vie associative ou la direction de l'éducation.

La fiche famille et la fiche enfant sont adressées au domicile des parents chaque année en juin, dès lors que l'enfant a fréquenté une des activités proposées par la direction de l'éducation l'année précédente ou qu'il est scolarisé dans une des écoles publiques herblinoises. Le cas échéant, contacter la direction de l'éducation ou la direction des sports, de l'animation et de la vie associative.

Contact

Direction de l'éducation
47 bis avenue de la Baraudière
BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex
02 28 25 26 39
education@saint-herblain.fr

Direction des sports, de l'animation et de la vie associative
Le Carré des services publics
15 rue d'Arras
44800 Saint-Herblain
02 28 25 22 60
inscriptions.dsava@saint-herblain.fr

Horaires

Direction de l'éducation :

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30

Direction des sports, de l'animation et de la vie associative :

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30

En savoir plus

[Kiosque famille \(/Services-et-demarches/Famille-et-jeunesse/Kiosque-famille\)](#)

Le Kiosque famille est un portail de téléservices qui permet d'effectuer ses démarches sans avoir à se déplacer auprès des services municipaux.